

BRISER LE SILENCE

Alors que se profilent les prochaines élections – prévues le 14 février – devant renouveler le gouvernement de la Generalitat à la suite de la destitution de son président Quim Torra le 28 septembre dernier, rien n'est réglé concernant celles et ceux qui, depuis octobre 2017 ou mars 2018, sont emprisonnés.

Sept membres du gouvernement de la Generalitat et deux présidents d'associations ont été condamnés pour sédition à dix et treize ans de prison après avoir organisé un référendum en octobre 2017 sur l'indépendance de la Catalogne.

Après un procès vivement critiqué, notamment dans le rapport commun établi par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et EuroMed Droits, ils sont dans l'attente de la décision du Tribunal suprême, condition préalable pour saisir la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Au niveau européen la situation n'est pas meilleure : trois membres de l'ancien gouvernement de la Generalitat élus députés européens font l'objet d'une procédure de demande de levée d'immunité parlementaire à la demande du gouvernement espagnol.

La question de l'indépendance ou non de la Catalogne a aveuglé bon nombre d'observateurs depuis plus de trois ans au point de ne même plus s'indigner de voir des prisonniers politiques purger de lourdes peines de prison juste à nos frontières. Le silence est tel, sauf en Catalogne, que l'on peut s'interroger sur le respect des droits fondamentaux qui ne peut être à géométrie variable.

La demande d'un règlement politique et non judiciaire a été faible auprès d'un gouvernement, celui de Pedro Sanchez, qui se trouve aux prises avec un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dont la majorité des membres est issue de l'ancienne majorité de droite empêchant tout règlement politique d'un conflit. Pourtant dès juin 2019, en plein déroulement du procès, un groupe de travail sur les détentions arbitraires d'un organisme dépendant des Nations unies a demandé la libération immédiate des prisonniers politiques, considérant qu'ont été violés par la justice espagnole les droits des condamnés : droit à la liberté d'expression, droit de manifestation pacifique, droit à la liberté et à la sécurité de la personne, égalité devant la loi, droit à la participation aux affaires publiques, droit à la liberté d'opinion.

D'autres voix s'élèvent depuis quelque temps : des parlementaires français ont pris position pour demander la libération des prisonniers et un règlement politique et non judiciaire de la situation des prisonniers politiques, une pétition internationale a été signée par de très nombreuses personnalités.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle à la mobilisation pour la défense des droits fondamentaux en Espagne comme elle le fait en France et partout où ceux-ci sont malmenés.

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 12 FÉVRIER 2021

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

